

NOTICE

Boîte de 50 g ou 100 g
Pot de 200 g ou 500 g ou 1 kg
Fût de 1,5 kg ou 3 kg

1. Nom du médicament vétérinaire

SURAMOX 500 mg/g poudre pour solution buvable pour porc

2. Composition

Chaque gramme contient :

Substance active :

Amoxicilline (sous forme trihydrate) 500,00 mg

Poudre blanche à blanchâtre, légèrement granuleuse.

3. Espèces cibles

Porcs (porcins sevrés).

4. Indications d'utilisation

Traitements de la pleuropneumonie porcine due à *Actinobacillus pleuropneumoniae* (souches sensibles à l'amoxicilline).

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux pénicillines ou à d'autres substances du groupe des β -lactamines, ou à l'un des excipients.

Ne pas utiliser chez les animaux présentant une insuffisance rénale grave, telle qu'une anurie ou une oligurie.

Ne pas utiliser en présence de bactéries productrices de β -lactamines.

Ne pas utiliser chez les lagomorphes et les rongeurs, tels que les lapins, cobayes, hamsters et gerbilles.

Ne pas utiliser chez les ruminants ou les chevaux.

6. Mises en garde particulièresPrécautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

La prise du médicament peut être altérée par la maladie. Les animaux malades qui ne s'alimentent pas ou qui ne boivent pas suffisamment doivent être traités par voie parentérale.

Le médicament vétérinaire doit être utilisé après évaluation de la sensibilité des bactéries isolées chez l'animal. Si cela n'est pas possible, la thérapie doit prendre compte les données épidémiologiques locales (régionales, de l'exploitation) concernant la sensibilité des bactéries cibles.

L'utilisation du médicament vétérinaire hors recommandations du RCP peut entraîner une augmentation de la prévalence des souches bactériennes résistantes à l'amoxicilline. Un antibiotique à spectre étroit doit être utilisé en traitement de première intention si l'antibiogramme indique une efficacité probable de ce traitement.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Les pénicillines et les céphalosporines peuvent provoquer une hypersensibilité (allergie) suite à leur injection, inhalation, ingestion ou au contact avec la peau. L'hypersensibilité aux pénicillines et aux céphalosporines peut être croisée. Les réactions allergiques à ces substances peuvent être graves. Les réactions allergiques à ces substances peuvent être occasionnellement graves.

Les personnes présentant une hypersensibilité connue ou à qui il a été conseillé d'éviter tout contact avec ce type de formulation ne doivent pas manipuler le médicament vétérinaire.

Manipulez ce médicament vétérinaire avec grand soin et prenez toutes les précautions recommandées pour éviter toute exposition. En cas d'apparition de symptômes tels qu'un érythème cutané, demandez conseil à un médecin et montrez-lui cette mise en garde. Un œdème du visage, des lèvres ou des yeux, ou des difficultés à respirer constituent des signes graves, qui nécessitent une prise en charge médicale de toute urgence.

Porter un masque et des gants pendant la préparation.

Porter des gants pendant l'administration de l'aliment liquide aux porcs.

En cas de contact avec la peau, rincer abondamment avec de l'eau.

Éviter toute contamination pendant l'administration du médicament vétérinaire.

Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation chez les truies.

Les études de laboratoire sur les rats et les lapins n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes, embryotoxiques ou maternotoxiques de l'amoxicilline.

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

L'effet bactéricide de l'amoxicilline est inhibé par l'utilisation simultanée de médicaments ayant une activité bactériostatique.

Ne pas utiliser en même temps que la néomycine, car celle-ci bloque l'absorption des pénicillines orales.

Surdosage :

Aucun effet indésirable n'a été observé après une administration à des doses 5 fois supérieures à celle recommandée.

Incompatibilités majeures :

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Porcs (porcins sevrés). :

Fréquence indéterminée (ne peut être estimée sur la base des données disponibles) :
Réaction d'hypersensibilité ¹ (p. ex. : réaction allergique) ¹

¹ Peut être provoquée par les pénicillines et les céphalosporines. Peut parfois être grave.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification :

adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie orale.

20 mg d'amoxicilline (sous forme de trihydrate) par kg de poids vif, par jour, pendant 5 jours consécutifs par voie orale dans l'aliment liquide (soit 400 mg de médicament vétérinaire pour 10 kg de poids vif par jour).

La quantité de médicament vétérinaire nécessaire doit être pesée aussi précisément que possible à l'aide d'un équipement de mesure convenablement étalonné.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Bien agiter le conditionnement primaire contenant le médicament vétérinaire avant l'emploi.

Après dilution du médicament vétérinaire dans une petite quantité d'eau, la solution obtenue doit être ajoutée à l'aliment liquide et mélangée jusqu'à obtention d'un mélange homogène.

A utiliser uniquement avec un aliment du commerce.

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible pour éviter un sous-dosage. La prise d'aliments médicamenteux dépend de l'état clinique des animaux. Afin d'obtenir la posologie appropriée, il peut être nécessaire d'ajuster en conséquence la concentration de l'amoxicilline.

10. Temps d'attente

Viande et abats : 14 jours.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette et la boîte après Exp.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 10 jours.

Durée de conservation après dissolution dans l'aliment liquide : 2 heures.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

BE-V266314 (Pot)

BE-V446177 (Fût)

Boîte de 1 pot de 50 g

Boîte de 1 pot de 100 g

Pot de 200 g

Pots de 500 g et 1 000 g

Fûts de 1 500 g et 3 000 g

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

Février 2025

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la [base de données de l'Union](#) sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

VIRBAC

1^{ère} avenue 2065m LID

06516 Carros

France

Fabricant responsable de la libération des lots :

FC France SAS

8 rue des Aulnaies

95420 Magny-En-Vexin

France

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

VIRBAC BELGIUM NV
Esperantolaan 4
BE-3001 Leuven
Tél/Tel : +32-(0)16 387 260
phv@virbac.be

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE – ÉTIQUETAGE ET NOTICE COMBINÉS**Sachets de 500 g ou 1 000 g ou 2 000 g ou 3 000 g****1. NOM DU MEDICATION VÉTÉRINAIRE**

SURAMOX 500 mg/g poudre pour solution buvable pour porc

2. COMPOSITION

Chaque gramme contient :

Substance active :

Amoxicilline (sous forme trihydrate) 500,00 mg

Poudre blanche à blanchâtre, légèrement granuleuse.

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

500 g

1 000 g

2 000 g

3 000 g

4. ESPÈCES CIBLES

Porcs (porcins sevrés).

5. INDICATIONS D'UTILISATION**Indications d'utilisation**Traitement de la pleuropneumonie porcine due à *Actinobacillus pleuropneumoniae* (souches sensibles à l'amoxicilline).**6. CONTRE-INDICATIONS****Contre-indications**Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux pénicillines ou à d'autres substances du groupe des β -lactamines, ou à l'un des excipients.

Ne pas utiliser chez les animaux présentant une insuffisance rénale grave, telle qu'une anurie ou une oligurie.

Ne pas utiliser en présence de bactéries productrices de β -lactamases.

Ne pas utiliser chez les lagomorphes et les rongeurs, tels que les lapins, cobayes, hamsters et gerbilles.

Ne pas utiliser chez les ruminants ou les chevaux.

7. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

Mises en garde particulières

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

La prise du médicament peut être altérée par la maladie. Les animaux malades qui ne s'alimentent pas ou qui ne boivent pas suffisamment doivent être traités par voie parentérale.

Le médicament vétérinaire doit être utilisé après évaluation de la sensibilité des bactéries isolées chez l'animal. Si cela n'est pas possible, la thérapie doit prendre compte les données épidémiologiques locales (régionales, de l'exploitation) concernant la sensibilité des bactéries cibles.

L'utilisation du médicament vétérinaire hors recommandations du RCP peut entraîner une augmentation de la prévalence des souches bactériennes résistantes à l'amoxicilline.

Un antibiotique à spectre étroit doit être utilisé en traitement de première intention si l'antibiogramme indique une efficacité probable de ce traitement.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Les pénicillines et les céphalosporines peuvent provoquer une hypersensibilité (allergie) suite à leur injection, inhalation, ingestion ou au contact avec la peau. L'hypersensibilité aux pénicillines et aux céphalosporines peut être croisée. Les réactions allergiques à ces substances peuvent être graves. Les réactions allergiques à ces substances peuvent être occasionnellement graves.

Les personnes présentant une hypersensibilité connue ou à qui il a été conseillé d'éviter tout contact avec ce type de formulation ne doivent pas manipuler le médicament vétérinaire.

Manipulez ce médicament vétérinaire avec grand soin et prenez toutes les précautions recommandées pour éviter toute exposition. En cas d'apparition de symptômes tels qu'un érythème cutané, demandez conseil à un médecin et montrez-lui cette mise en garde. Un œdème du visage, des lèvres ou des yeux, ou des difficultés à respirer constituent des signes graves, qui nécessitent un prise en charge médicale de toute urgence.

Porter un masque et des gants pendant la préparation.

Porter des gants pendant l'administration de l'aliment liquide aux porcs.

En cas de contact avec la peau, rincer abondamment avec de l'eau.

Éviter toute contamination pendant l'administration du médicament vétérinaire.

Gestation et lactation :

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et de lactation chez les truies.

Les études de laboratoire sur les rats et les lapins n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes, embryotoxiques ou maternotoxiques de l'amoxicilline.

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

L'effet bactéricide de l'amoxicilline est inhibé par l'utilisation simultanée de médicaments ayant une activité bactériostatique.

Ne pas utiliser en même temps que la néomycine, car celle-ci bloque l'absorption des pénicillines orales.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Aucun effet indésirable n'a été observé après une administration à des doses 5 fois supérieures à celle recommandée.

Incompatibilités :

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

8. EFFETS INDÉSIRABLES

Effets indésirables

Porcs (porcins sevrés) :

Fréquence indéterminée (ne peut être estimée sur la base des données disponibles) :

Réaction d'hypersensibilité¹ (p. ex. : réaction allergique)¹

¹ Peut être provoquée par les pénicillines et les céphalosporines. Peut parfois être grave.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification
adversedrugreactions_vet@fagg-afmps.be

9. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION

Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie orale.

20 mg d'amoxicilline (sous forme de trihydrate) par kg de poids vif, par jour, pendant 5 jours consécutifs par voie orale dans l'aliment liquide (soit 400 mg de médicament vétérinaire pour 10 kg de poids vif par jour).

La quantité de médicament vétérinaire nécessaire doit être pesée aussi précisément que possible à l'aide d'un équipement de mesure convenablement étalonné.

10. INDICATIONS NÉCESSAIRES À UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Indications nécessaires à une administration correcte

Bien agiter le conditionnement primaire contenant le médicament vétérinaire avant l'emploi.
Après dilution du médicament vétérinaire dans une petite quantité d'eau, la solution obtenue doit être ajoutée à l'aliment liquide et mélangée jusqu'à obtention d'un mélange homogène.
À utiliser uniquement avec un aliment du commerce.

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible pour éviter un sous-dosage. La prise d'aliments médicamenteux dépend de l'état clinique des animaux. Afin d'obtenir la posologie appropriée, il peut être nécessaire d'ajuster en conséquence la concentration posologie appropriée, il peut être nécessaire d'ajuster en conséquence.

11. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente

Viande et abats : 14 jours.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ce médicament vétérinaire ne nécessite pas de conditions particulières de conservation.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette et la boîte après Exp.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES D'ELIMINATION

Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin.

14. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

15. NUMÉRO D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET PRÉSENTATIONS

BE-V446186 (Sac)

Emballage

Sachets de 500, 1 000, 2 000 et 3 000g.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

16. DATE DU DERNIER ÉTIQUETAGE APPROUVÉ

Date du dernier étiquetage approuvé

Month/Year (Approval date in Belgium)

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

17. COORDONNÉES

Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

VIRBAC
1^{ère} avenue 2065m LID
06516 Carros
France

Fabricant responsable de la libération des lots :

FC France SAS
8 rue des Aulnaies
95420 Magny-En-Vexin
France

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

VIRBAC BELGIUM NV
Esperantolaan 4
BE-3001 Leuven
Tél/Tel : +32-(0)16 387 260
phv@virbac.be

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

18. AUTRES INFORMATIONS

19. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »

À usage vétérinaire uniquement.

20. DATE DE PÉREMPTION

EXP {mm/aaaa}

Après ouverture, à utiliser dans les 10 jours.

Après dissolution dans l'aliment liquide, à utiliser dans les 2 heures.

21. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}